



Réunion CSNPA du 1er avril 2021

Présents : Elisabeth Louesdon Présidente
Lionel Avot Responsable du site CSNPA et Inscriptions aux TDF
Jean-Marie Massot Trésorier
Christine Mars Membre
Bruno Rostan Membre
Stéphane Maitrot Membre Coopté
Dominique Rabbé du BE
Annick Dumont de la DTN

Une réunion en visioconférence s'est tenue le 1er avril 2021 de 20H30 à 22H30.

La CSNPA a tenu compte des dernières décisions gouvernementales et a souhaité préparer la relance de notre discipline pour l'année prochaine.

Annulation de toutes les compétitions jusque début juillet, mettant fin à la saison 2020/2021.

Les annonces du mercredi 31 mars ne laissant aucun doute sur l'impossibilité de reprendre nos activités avant cette date.

La CSNPA se prononce pour le report de la mise en place du socle commun pendant un an.

La difficulté de mise en place de la formation à destination des enseignants et des officiels d'arbitrage, ainsi que la situation compliquée de redémarrage des clubs en septembre ont motivé cette décision.

Les mouvements de danse ne seront donc pas appelés par le panel technique pendant l'année 2021/2022.

La CSNPA encourage cependant les enseignants à les intégrer dans les programmes au fur et à mesure de l'année. En effet, cela augmentera la note de transition de leurs patineurs, et préparera l'année 2022/2023 durant laquelle le tronc commun rentrera pleinement en activité.

Nous précisons que s'agissant d'un sujet transversal intéressant plusieurs disciplines, la CSNPA n'est pas la seule décisionnaire sur cette question.

La CSNPA se prononce pour le gel des catégories d'âge pour la saison 2021/2022.

La situation actuelle est grave.

Les enfants, en septembre, n'auront pas eu d'entraînement régulier depuis 18 mois.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET, BOBSLEIGH, CURLING, DANSE SUR GLACE, FREESTYLE, HANDBALL, HANDBALL SUR GLACE, ICE CROSS, LUGE, PATINAGE ARTISTIQUE, PATINAGE SYNCHRONISÉ, PATINAGE DE VITESSE, SHORT TRACK, SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62



Les clubs sont exsangues financièrement et ont besoin de retrouver un maximum d'adhérents.

Les stages d'été risquent d'être compliqués à organiser du fait des incertitudes qui persistent, et ne concerneront au mieux qu'une petite partie des patineurs.

Le personnel enseignant a exprimé une réelle inquiétude à travers un travail de réflexion constructif dont les conclusions écrites nous ont été présentées.

Dans cette optique, toute la CSNPA était d'accord pour faire un geste fort. La solution idéale n'existant pas, nous nous sommes prononcés à la majorité sur la solution du blocage des catégories d'âge pendant un an.

Ainsi en septembre 2021 les enfants, et pour une durée d'un an et sauf avis contraire de l'entraîneur, resteront dans la catégorie d'âge qui était la leur en septembre 2020, avec les mêmes obligations en termes de médailles.

Les dates concernant les catégories d'âge ne seront donc pas modifiées dans le règlement 2021/2022.

Cette facilité est une exception qui ne sera pas reconduite l'année suivante. Autrement dit, les patineurs auront un an pour valider la médaille leur permettant de rester dans la même division l'année suivante lorsqu'ils changeront de catégorie d'âge.

Il faut également être conscient que si cela allonge d'un an leur présence dans une catégorie, cela raccourcit mécaniquement la durée qu'ils passeront dans la catégorie suivante. Les entraîneurs devront en tenir compte pour la gestion à moyen et long terme de leurs élèves.

Pour épargner le haut niveau, cette mesure est accompagnée par une obligation pour les N1 avancés (ex-élites) de concourir dans la catégorie du dessus en TDF.

Par exemple, une novice détenant la « vermeil » sera obligée de s'aligner en junior en TDF. Elle gardera cependant la possibilité de défendre un titre novice en phase finale.

En termes de budget, la subvention pour les France juniors passera à 3000 euros à partir de 2021/2022.

Et ce afin de coller au plus près à la réalité des coûts en période de difficultés budgétaires.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET, BOBSLEIGH, CURLING, DANSE SUR GLACE, FREESTYLE, HANDI SPORTS DE GLACE, ICE CROSS, LUGE, PATINAGE ARTISTIQUE, PATINAGE SYNCHRONISÉ, PATINAGE DE VITESSE, SHORT TRACK, SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62



Pour rappel s'appliqueront en 2021/2022 des décisions déjà entérinées l'année dernière :

Les ristournes sur inscriptions passeront de 4 à 5 euros.

Les avenirs prennent désormais le nom de benjamins pour homogénéiser les différentes disciplines.

Le terme élites sera remplacé par le terme avancés, ainsi les minimes élites deviennent les minimes avancés.

La CSNPA s'efforce ainsi d'accompagner les clubs et les patineurs dans ces temps difficiles. Il était compliqué de trouver la solution miraculeuse qui aurait gommé cette saison 2020/2021 dont personne ne souhaitera se souvenir dans quelques années.

L'effort fourni est important, mais il était nécessaire pour relancer notre discipline, pour garder et motiver les patineurs, pour éviter la sensation d'injustice qu'une rétrogradation aurait pu générer alors qu'ils n'ont pu tenter leurs médailles cette année, et pour montrer que nous sommes aux cotés des enseignants et des clubs.

Les membres de la CSNPA restent tous mobilisés au service de notre discipline et de ses acteurs.

Prenez soins de vous et nous espérons vous revoir enfin dans peu de temps.